



**PRÉFET  
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R02-2021-312

PUBLIÉ LE 26 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## **Préfecture de la Martinique / Secrétariat général commun - bureau des affaires juridiques / Direction de la légalité et des affaires locales**

R02-2021-11-25-00002 - Arrêté portant règlement et exécution du budget principal 2021 du syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets (4 pages)

Page 3

Préfecture de la Martinique / Secrétariat général  
commun - bureau des affaires juridiques

R02-2021-11-25-00002

Arrêté portant règlement et exécution du  
budget principal 2021 du syndicat mixte de  
traitement et de valorisation des déchets



# PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Arrêté portant règlement et exécution du budget principal 2021 du syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets

### LE PRÉFET

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 1612-4 et L 1612-14 ;

Vu le décret du Président de la République du 5 février 2020 nommant Monsieur Stanislas CAZELLES, préfet de la Martinique ;

Vu la transmission à la chambre régionale des comptes de la Martinique par le préfet du budget primitif 2021 du syndicat mixte de traitement et de la valorisation des déchets en date du 28 mai 2021 ;

Vu l'avis n° 2021-0059 du 15 juillet 2021 rendu par la chambre régionale des comptes de Martinique sur le budget primitif de 2021 du syndicat mixte de traitement et de la valorisation des déchets ;

Vu l'avis n° 2021-0082 du 28 septembre 2021 rendu par la chambre régionale des comptes de Martinique sur le budget primitif de 2021 du syndicat mixte de traitement et de la valorisation des déchets ;

Vu la délibération du comité syndical du SMTVD du 23 septembre 2021 prenant acte de la communication du premier avis de la chambre et approuvant des corrections aux préconisations formulées par la chambre sur les chapitres 011, 012, 65, 023, 042, 021 et sur les opérations d'équipement ;

Considérant que la chambre régionale des comptes de Martinique propose au préfet de régler le budget principal 2021 du SMTVD en apportant au budget voté les modifications figurant dans le tableau annexé à l'avis ;

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte des propositions du comité syndical qui n'ont pas pu être transmises à la chambre dans le délai d'un mois imparti en raison du mouvement social survenu du 15 juillet au 15 septembre 2021 ;

Considérant que le budget initial 2021 voté par le SMTVD prévoit le rattachement de la somme de 1 478 622,81 € au titre des restes à réaliser 2020 sur le compte 611 « contrats de prestations de services avec des entreprises », la prévision du chapitre 011 sera augmentée de 2 497 175,68 € au lieu de 3 975 798,49 € tel que préconisé par la chambre régionale des comptes. Le chapitre 011 est également affecté d'une diminution de 64 287,06 € sur le compte 60612 « énergies-électricité » ;

Considérant que, suite au protocole de fin de conflit en 2020 et 2021, la prévision budgétaire initiale tient compte de l'embauche de personnels supplémentaires prévue en 2021. Le chapitre 012 ne sera donc pas diminué de 200 000 €, tel que le prévoit la chambre régionale des comptes ;

Considérant que le SMTVD a inscrit dans son budget 280 000 € sur le compte 6541 au titre des « admissions de créances en non valeur » et 5 800 € sur le compte 6542 « créances éteintes », l'inscription de l'admission en non valeur pour un montant de 5 784,34 € préconisée par la chambre n'est donc pas nécessaire ;

Considérant que le plan pluriannuel d'investissement a été modifié en 2021 et que seules les opérations lancées et dont le financement a été validé sont inscrites au budget, le montant des opérations d'équipement est maintenu à la somme de 15 543 318 € ;

Considérant le réajustement nécessaire des chapitres 021 et 023 de 4 202 815,71 € ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de s'écarter des autres propositions de la chambre régionale des comptes ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

#### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Le budget principal 2021 du syndicat mixte de traitement et de la valorisation des déchets est réglé et rendu exécutoire conformément à l'état annexé.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional des finances publiques et le président du syndicat mixte de traitement et de la valorisation des déchets, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié au président du syndicat mixte de traitement et de la valorisation des déchets.

Fort-de-France, le **25 NOV. 2021**

  
Le Préfet de la Martinique  
**Stanislas CAZELLES**



Annexe à l'arrêté préfectoral portant règlement du budget principal 2021 du SMTVD  
(y-compris restes à réaliser)

SECTION DE FONCTIONNEMENT- VUE D'ENSEMBLE						
Dépenses de fonctionnement		Budget 2021 voté par le SMTVD	Modifications proposées par la CRC	Proposition de règlement de la CRC	Modifications adoptées par le préfet	Budget arrêté par le préfet
011	Charges à caractère général	25 091 228,37	-500 000	24 591 228,37	+1 932 888,62	27 024 116,99
012	Charges de personnel	8 209 320	-200 000	8 009 320	0	8 209 320
014	Atténuation de produits	0	0	0	0	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	383 110	+5 784,34	388 894,34	0	383 110
66	Charges financières	1 180 422,92	0	1 180 422,92	0	1 180 422,92
67	Charges exceptionnelles	2 881 267,97	0	2 881 267,97	0	2 881 267,97
68	Dotations aux provisions/amortissements	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	200 000	-200 000	0	-200 000	0
023	Virement à la section d'investissement	5 547 050,27	-3 911 511,43	1 635 538,84	-4 202 815,71	1 344 234,56
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections	2 735 745,27	+5 172 727,09	7 908 472,36	+2 836 927,09	5 572 672,36
043	Opér. d'ordre de transfert intérieur de section	0	0	0	0	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	0	0	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>46 228 144,80</b>	<b>+367 000,00</b>	<b>46 595 144,80</b>	<b>+367 000,00</b>	<b>46 595 144,80</b>
Recettes de fonctionnement		Budget 2021 voté par le SMTVD	Modifications proposées par la CRC	Proposition de règlement de la CRC	Modifications adoptées par le préfet	Budget arrêté par le préfet
013	Atténuation de charges	30 000	0	30 000	0	30 000
70	Produits services, domaines et ventes	4 633 000	+367 000	5 000 000	+367 000	5 000 000
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	31 556 777,31	0	31 556 777,31	0	31 556 777,31
75	Autres produits de gestion courante	69 601,18	0	69 601,18	0	69 601,18
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	4 267 613	0	4 267 613	0	4 267 613
78	Reprise prov. semi budgétaires	0	0	0	0	0
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0
043	Opér. d'ordre de transfert intérieur de section	0	0	0	0	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	5 671 153,31	0	5 671 153	0	5 671 153
	<b>Total</b>	<b>46 228 144,80</b>	<b>+367 000,00</b>	<b>46 595 144,80</b>	<b>+367 000,00</b>	<b>46 595 144,80</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE						
Dépenses d'investissement		Budget 2021 voté par le SMTVD	Modifications proposées par la CRC	Proposition de règlement de la CRC	Modifications adoptées par le préfet	Budget arrêté par le préfet
010	Stocks	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	519 071,05	0	519 071,05		519 071,05
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0		0
21	Immobilisation corporelles	6 472 595,61	0	6 472 595,61	-865 888,62	5 606 706,99
22	Immobilisation reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisation en cours	1 072 262,26	0	1 072 262,26	-500 000	572 262
OP	Opérations d'équipement	15 543 318	-3 911 511,43	11 631 806,57	0	15 543 318
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	649 147,44	0	649 147,44	0	649 147,44
16	Emprunts et dettes assimilées	14 178 022,54	0	14 178 022,54	0	14 178 022,54
18	Compte de liaison affectation à..	0	0	0	0	0
26	Particip. et dépenses rattachées à des particip.	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
45.1	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	1 624 000	0	1 624 000	0	1 624 000
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	14 336 637,36	0	14 336 637,36	0	14 336 637,36
	<b>Total</b>	<b>54 395 054,26</b>	<b>-3 911 511,43</b>	<b>50 483 542,83</b>	<b>-1 365 888,62</b>	<b>53 029 165,64</b>



Recettes d'investissement		Budget 2021 voté par le SMTVD	Modifications proposées par la CRC	Proposition de règlement de la CRC	Modifications adoptées par le préfet	Budget arrêté par le préfet
010	Stocks	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	14 293 200,11	0	14 293 200	0	14 293 200
16	Emprunts et dettes assimilées ( hors 165)	4 000 000	0	4 000 000	0	4 000 000
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement reçues	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
22	Immobilisation reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisation en cours	300 000	0	300 000	0	300 000
10	Dotations fonds divers et réserves	4 426 660,43	0	4 426 660	0	4 426 660
1068	Excédent de fonct. capitalisé	12 351 562,29	0	12 351 562	0	12 351 562
138	Autres subv. d'invest. non transférables	9 089 835,89	0	9 089 836	0	9 089 836
18	Compte de liaison affectation à..	0	0	0	0	0
26	Particip. et dépenses rattachées à des particip.	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions	27 000	0	27 000	0	27 000
45.2	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0
021	virement de la section de fonctionnement	5 547 050,27	-3 911 511,43	1 635 538,84	-4 202 815,71	1 344 234,56
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	2 735 745,27	0	2 735 745,27	+2 836 927,09	5 572 672,36
041	Opérations patrimoniales	1 624 000	0	1 624 000	0	1 624 000
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>54 395 054,26</b>	<b>-3 911 511,43</b>	<b>50 483 542,83</b>	<b>-1 365 888,62</b>	<b>53 029 165,64</b>

BALANCE GENERALE DU BUDGET					
Section de fonctionnement	Budget 2021 voté par le SMTVD	Modifications proposées par la CRC	Proposition de règlement de la CRC	Modifications adoptées par le préfet	Budget arrêté par le préfet
Dépenses	46 228 144,80	+367 000,00	46 595 144,80	+367 000,00	46 595 144,80
Recettes	46 228 144,80	+367 000,00	46 595 144,80	+367 000,00	46 595 144,80
<b>Résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Section d'investissement	Budget 2021 voté par le SMTVD	Modifications proposées par la CRC	Proposition de règlement de la CRC	Modifications adoptées par le préfet	Budget arrêté par le préfet
Dépenses	54 395 054,26	-3 911 511,43	50 483 542,83	-1 365 888,62	53 029 165,64
Recettes	54 395 054,26	-3 911 511,43	50 483 542,83	-1 365 888,62	53 029 165,64
<b>Résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>